

DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AUX STATUTS DE LA FONDATION POLYTECH

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Patrice MALFREYT (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Mathis NAPIERALA (VP Etudiant) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (Représentant du monde socio-économique) ;

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) UCA ;

Invités ponctuels : Jérôme NORMAND (DGA Grands projets structurants) ;

LE DIRECTOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE A DISTANCE DU 7 FEVRIER 2022

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la pandémie de covid19 ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPE UCA du 17 décembre 2021 ;

PRESENTATION DU PROJET

Lors de la création de la fondation partenariale Polytech, toutes les universités fondatrices se sont engagées à participer au Plan Pluriannuel d'Actions et à apporter une participation en numéraire dans le cadre de leurs versements au Plan Pluriannuel d'Actions.

L'avenant n°1 aux statuts de la fondation Polytech a pour objet d'entériner la décision de principe du Conseil d'Administration votée le 15 juin 2021, visant à majorer le Plan Pluriannuel d'Actions de la fondation partenariale Polytech et d'en fixer les modalités et l'échéancier.

Ainsi conformément à l'alinéa 3 de l'article 19-1 de la loi du 23 juillet 1987, les universités fondatrices s'engagent à contribuer au Plan Pluriannuel d'Actions, pour la période du 1/1/22 au 31/12/2026, pour un montant de 8 000€ par année, soit un montant total de 40 000€ sur la période considérée.

Polytech Clermont, école interne de Clermont Auvergne INP, a fait le choix de contribuer au Plan Pluriannuel d'Actions en un seul versement de 40 000€ pris sur son budget de fonctionnement 2021. Conformément aux statuts de la Fondation Polytech, ce versement doit transiter par le budget de l'UCA, ce qui exige une convention entre Clermont Auvergne INP et l'UCA.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver l'avenant n°1 aux statuts de la Fondation Partenariale Polytech.

Membres en exercice : 12

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DIRECTOIRE UCA
DELIBERATION A DISTANCE 2022-02-07-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*